

VIDE GRENIER DE L'AMBANIE

REGLEMENT

- Le vide grenier du dimanche 2 juin 2019 est organisé par Yutz Association du Quartier de l'AMBANIE (YAQA) et se déroulera dans les rues de Charente, rue de Picardie, rue de Champagne et rue du Limousin à YUTZ.
- Le vide grenier est réservé aux particuliers non professionnels. Tous les résidents du lotissement et exposants extérieurs, domiciliés ou non dans la commune, peuvent y participer dans les mêmes conditions de prix.
- Tout exposant devra justifier de son identité et renseigner la fiche d'identité à la mise en place. Ces informations seront répertoriées dans un registre tenu à disposition des services de contrôle pendant toute la durée de la manifestation.
- Les emplacements sont attribués par YAQA et ne pourront être contestés. Ils seront prioritairement mis à disposition des résidents de l'Ambanie, puis occupés au fur et à mesure de l'arrivée des exposants extérieurs dans la limite des places disponibles.
- En cas de force majeure, ou pour des raisons imprévisibles, le président de YAQA se réserve le droit d'intervenir ou de modifier certains emplacements attribués avant 08h00.
- Le mètre linéaire est fixé à deux (2) euros avec un minimum de deux (2) mètres pour la journée de 07h00 à 17h00. Les emplacements seront uniquement décernés au mètre linéaire. Aucun retour de stand ne sera accordé gratuitement.
- L'ouverture du dispositif aux exposants extérieurs est fixée à 06h00.
- Les emplacements réservés par les résidents du lotissement non occupés à 08h00 seront remis à disposition du comité et attribués aux exposants extérieurs.
- Aucun remboursement ne sera effectué après encaissement.
- Toute place occupée par un exposant ne pourra être cédée à un autre sans l'autorisation des organisateurs. Les organisateurs auront toute autorité pour exclure tout exposant qui troublerait le bon ordre ou la moralité de la manifestation, sans avoir à en exposer le motif et sans qu'il puisse être réclamé indemnité ou remboursement de toutes sortes.
- Les stands des exposants devront être installés de manière à permettre la libre circulation des véhicules sur une voie.
- Les parkings pourront être utilisés par les exposants. IL est interdit de garer des véhicules aux sorties des garages.
- La restauration et vente de boissons seront assurées par YAQA. Les exposants ne sont pas autorisés à vendre ni boissons, ni restauration.
- Les exposants s'engagent à respecter la législation en vigueur en matière de sécurité et conformité des biens qui doivent être de type personnels et usagés. Sont interdits : vente d'animaux, d'armes, copies de CD ou DVD ou jeux, produits inflammables.
- Les enfants de moins de 12 ans devront être munis d'une autorisation parentale.
- L'usage des hauts parleurs est interdit.
- Les emplacements devront être laissés propres par les exposants à l'issue de la manifestation.